



## Impot. Caf et enfant a charge

Par **Nounette02**, le **12/02/2017** à **21:33**

Bonjour,

Si mon fils, étudiant mineur l'année rentrée scolaire septembre 2017, a son allocation logement à son nom, puis-je, au niveau des impôts, le compter à charge et le rattacher au foyer fiscal ?

Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **12/02/2017** à **21:56**

Bsr

Je pense que non car sa résidence principale n'est pas votre adresse fiscale.

En revanche, vous avez la possibilité de déduire l'aide que vous lui apportez, mineur ou majeur. Pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez consulter la notice explicative ainsi que la brochure pratique de l'impôt sur le revenu .